



Facturation exorbitante de l'hôpital

Par eli1, le 29/04/2017 à 14:04

Bonjour,

En janvier dernier, je me suis rendue aux urgences afin de prendre un avis sur une douleur thoracique. Les urgences étaient bondées et en attendant l'avis du cardiologue, j'ai été installée dans un box, sur un brancard, séparée des autres patients par un rideau plastifié, j'y suis restée 2 heures puis sur avis du cardiologue je suis partie, à pied, sans arrêt de travail ni compte rendu, juste une ordonnance d'aspegic de prévention. Toute cette prise en charge est légère et normale car je n'avait vraiment rien de grave. Lorsque je suis partie, j'ai demandé au médecin où se trouvait les caisses afin de payer, il m'a répondu : "laisser tomber, c'est pas la peine..". Une semaine plus tard je reçois un document me demandant les coordonnées de ma mutuelle mais ne comportait pas de prix. Quinze jours plus tard je reçois une facture comportant des codes incompréhensibles de 182 euros de reste à charge. J'ai donc réclamé des explications, l'hôpital ma répondu qu'il s'agissait de mon "hospitalisation en zone de surveillance de très courte durée" d'un montant de 980 euros et dont le Ticket modérateur était de 182 euros. J'ai donc contesté la facture en expliquant que je n'avais pas été informée de ce montant, et que si j'ai été installée à cet endroit c'est uniquement parce qu'il n'y avait pas de place ailleurs. La preuve que mon cas était très simple est prouvée par l'attitude du médecin, attitude justifiée d'ailleurs. Cependant l'hôpital refuse de requalifier la facture en consultation, refuse de me rencontrer, refuse que je saisisse la commission des droits des usagers et me "conseille vivement de payer la facture". Je trouve donc que cette facture est abusive et non proportionnelle aux soins reçus et souhaite faire mettre la facture en attente et saisir la justice. Comment faire ??

Merci de votre aide